

MASON GRAPHITE

MASON GRAPHITE ANNONCE LA RECHERCHE D'UN NOUVEAU CHEF DE LA DIRECTION FINANCIÈRE

Le 11 juin 2019

Montréal, Québec, Canada

Mason Graphite Inc. (« Mason Graphite » ou « la Société ») (TSX.V: LLG ; OTCQX : MGPHF) annonce la mise en place d'un processus de recherche et d'embauche d'un nouveau Chef de la direction financière.

Luc Veilleux, CPA, CA, qui partage son temps en tant que Chef de la direction financière de la Société et NanoXplore Inc. est désormais Chef de la direction financière de NanoXplore à temps plein. Pascale Choquet, CPA, CA, Directrice des finances et de l'administration de la Société depuis janvier 2018, assume maintenant le rôle de Chef de la direction financière de façon intérimaire jusqu'à la nomination d'un successeur permanent.

En 2014, Mason Graphite a acquis 40% du Groupe NanoXplore Inc. (maintenant NanoXplore Inc.) et plusieurs liens ont été établis entre les deux parties, notamment un contrat de fourniture de graphite, la nomination de Benoît Gascon, Président de Mason Graphite, en tant que Président du Conseil d'administration du Groupe NanoXplore et Luc Veilleux, Chef de la direction financière, assumant ce même rôle pour les deux sociétés. La Société détient actuellement 19% de NanoXplore, ce qui en fait le principal actionnaire.

Les activités de NanoXplore se sont développées rapidement, notamment avec l'acquisition de Sigma Industries en 2018, et emploie maintenant près de 400 personnes travaillant dans 8 usines différentes en Amérique du Nord et en Europe. Plus récemment, NanoXplore a annoncé un financement de construction lui permettant de construire une installation de production de graphène de 10 000 t / an, faisant de NanoXplore un chef de file mondial dans la production de graphène.

Par conséquent, NanoXplore requiert désormais l'attention entière de son Chef de la direction financière et M. Veilleux n'est plus en mesure de s'acquitter pleinement de ses responsabilités en tant que Chef de la direction financière de Mason Graphite. Luc Veilleux a déclaré: « Ce fut un plaisir de travailler avec l'équipe de Mason Graphite depuis 7 ans et je suis très confiant dans l'avenir de la Société et du Projet de graphite du Lac Guéret. Mais le fait est que, compte tenu du développement des activités de NanoXplore et de son financement de la construction, je dois me concentrer sur cette opération. »

Benoit Gascon a ajouté: « Ce fut un privilège d'avoir eu Luc dans notre équipe partageant son expertise sur ces deux projets à la fois. Nous lui sommes reconnaissants de son dévouement et lui souhaitons beaucoup de succès avec NanoXplore et nous sommes heureux de travailler avec lui alors que la relation d'affaires étroite entre Mason Graphite et NanoXplore se poursuit. »

La société Boyden, une société de conseil en leadership et en talents de premier plan, a été nommée pour accompagner la Société dans ce processus.

À propos de Mason Graphite et du projet du Lac Guéret

Mason Graphite est une compagnie minière canadienne, de traitement et de développement de graphite naturel qui est en cours d'implanter son usine de production de graphite à Baie-Comeau, au Québec. La Société est dirigée par une équipe fort expérimentée comptant plus de 70 ans d'expérience dans la production, la vente, la recherche et le développement du graphite. Pour plus d'informations: www.projetlacgueret.com.

Mason Graphite Inc. pour le conseil d'administration,

“Benoît Gascon, CPA, CA”, Président et chef de la direction

Pour plus d'informations:

Simon Marcotte, CFA, Directeur au Développement corporatif au +1 (647) 801-7273 et à info@masongraphite.com

Siège Social: 3030, boulevard Le Carrefour, bureau 600, Laval, Québec, H7T 2P5

Énoncés de mise en garde

Ce communiqué de presse contient des « énoncés prospectifs » au sens de la législation canadienne en valeurs mobilières. Toute information contenue dans ce document qui n'est pas clairement de nature historique peut constituer un énoncé prospectif. En règle générale, ces énoncés prospectifs peuvent être identifiés par l'utilisation d'une terminologie prospective comme « planifie », « s'attend » ou « ne s'attend pas », « est prévu », « budget », « prévu », « estime », « prévisions », « a l'intention », « anticipe » ou « ne prévoit pas », « croit », ou des variantes de ces mots et expressions ou l'énoncé que certaines actions, certains événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « seraient », « seront prises », « se produire » ou « être atteint ». L'information prospective est assujettie à des risques connus et inconnus, des incertitudes et autres facteurs qui pourraient rendre les résultats réels, le niveau d'activité, les performances ou les réalisations de la Compagnie sensiblement différents de ceux exprimés ou suggérés par de telles informations prospectives. Ces risques comprennent mais sans s'y limiter : (i) la volatilité du cours des actions; (ii) les marchés mondiaux et les conditions économiques générales; (iii) la possibilité de dépréciations et de perte de valeur; (iv) les risques associés à l'exploration, au développement et à l'exploitation de gisements miniers; (v) les risques associés à l'établissement de titres de propriété et des actifs miniers; (vi) les risques associés à la participation à des coentreprises; (vii) les fluctuations des prix des matières premières; (viii) les risques associés à des risques non assurables survenant en cours d'exploration, de développement et de production; (ix) la concurrence à laquelle fait face l'émetteur à l'égard de l'embauche du personnel expérimenté et de l'obtention du financement; (x) l'accès à une infrastructure adéquate pour soutenir les activités minières, de transformation, de développement et d'exploration; (xi) les risques associés à des changements à la réglementation de l'exploitation minière régissant l'émetteur; (xii) les risques associés aux diverses réglementations environnementales auxquelles l'émetteur est assujetti; (xiii) les risques liés aux retards réglementaires et d'obtention de permis; (xiv) les risques liés aux conflits d'intérêts potentiels; (xv) la dépendance envers le personnel clé; (xvi) les risques de liquidité; (xvii) le risque de dilution potentielle par l'émission d'actions ordinaires; (xviii) la Compagnie ne prévoit pas déclarer de dividendes à court terme; (xix) le risque de litiges et (xx) la gestion des risques.

L'information prospective est fondée sur des hypothèses que la direction de l'entreprise croit être raisonnables au moment où elles sont faites, y compris mais sans s'y limiter, les activités d'exploration continues, aucun changement défavorable important dans les prix des métaux, les plans d'exploration et de développement procédant tel que prévu et la réalisation de leurs résultats attendus, l'obtention des approbations réglementaires requises, et les autres hypothèses et facteurs énoncés aux présents textes. Bien que la Compagnie ait tenté d'identifier les facteurs importants qui pourraient amener les résultats réels à différer sensiblement de ceux contenus dans les énoncés prospectifs, il peut y avoir d'autres facteurs qui fassent en sorte que les résultats ne soient pas ceux attendus, estimés ou prévus. Il ne peut y avoir aucune assurance que ces énoncés prospectifs se révéleront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux anticipés dans de tels énoncés prospectifs. Cet énoncé de mise en garde sur les informations de nature prospective a été fourni afin d'aider les investisseurs à comprendre les activités de la Compagnie, ses opérations et ses plans d'exploration et peut ne pas convenir

à d'autres fins. Par conséquent, le lecteur ne devrait pas se fier indûment à l'information prospective. Les informations prospectives ne sont valables qu'à la date de ce communiqué de presse, et la Compagnie ne s'engage pas à mettre à jour ces informations prospectives, sauf conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.